



N. réf. DGS – CC - MJG

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019 A 20 H.

(Date de convocation : 8 février 2019)

Le vendredi 15 février 2019 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : les 25 conseillers municipaux suivants

M. Jean-Paul LYONNET, Maire,

Mme Béatrice LAURENT BARDON – M. Jean-Pierre GIRAUDON -
M. Laurent GOYO – Mme Christelle MICHEL-DELEAGE (qui est arrivée à 20 H.10) -
M. Florian CHAPUIS – Mme Françoise DUMOND -
M. Cyril FAURE, adjoints

Mme Anne-Marie BONNEFOY-BUFARD – M. Pierre ETEOCLE (qui est arrivé à 20 H.15) –
M. Gilles LAURANSON - M. Laurent CAPPY –
M. Luc JAMON – Mme Christine PETIOT -
Mme Sandrine CHAUSSINAND - Mme Sonia BENVENUTO-DECHAUX -
Mme Marie-Claire THEILLIERE - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD (qui est arrivé à 20 H.10) -
M. Calogero GIUNTA – M. Robert VALOUR – M. Yvan CHALAMET
Mme Valérie MASSON-COLOMBET – Mme Claire MACIEL
M. Franck RONZE – M. Damien PEYRARD, conseillers municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 4 conseillers municipaux suivants :

Mme Elisabeth MAITRE DUPLAIN qui avait donné pouvoir à M. Luc JAMON
Mme Fabienne BONNEVIALLE qui avait donné pouvoir à M. Jean-Paul LYONNET, Maire
M. Vincent DECROIX qui avait donné pouvoir à M. Laurent GOYO
Mme Annie MANGIARACINA qui avait donné pouvoir à M. Yvan CHALAMET

Madame Béatrice LAURENT BARDON a été élue secrétaire de séance.

Directrice Générale des Services et secrétariat : Mme C. COSTECHAREYRE - Mme M-J. GRANGER

Public : 8 personnes

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2018 qui est adopté à l'unanimité, sur 26 votants (Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, M. Pierre ETEOCLE et M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD n'étant pas encore arrivés).

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises depuis ladite séance. Aucune observation n'est formulée à leur sujet.

Puis, il est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour dont les rapports ont été transmis à chaque conseiller municipal à l'appui de sa convocation à la présente réunion.

1) Rapport sur les orientations budgétaires 2019

En application de la législation en vigueur, un débat d'orientations budgétaires doit précéder le vote du budget primitif.

Un document a été établi, pour ce faire, et a été joint à la convocation à la présente séance. Celui-ci présente, en préambule, les conjonctures économiques mondiale, nationale actuelles, comporte une analyse rétrospective de la situation de la collectivité (budget principal et budgets annexes compris) et pour finir, expose les principales perspectives budgétaires envisagées pour l'année 2019.

Monsieur le Maire relate que les propositions de crédits budgétaires 2019 feront l'objet d'une présentation à la commission municipale des finances préalablement à leur examen en séance du conseil municipal.

Puis, il invite Monsieur Florian CHAPUIS, adjoint délégué aux finances, à commenter les diverses informations données par le document de synthèse dont une projection est faite aux élus en cours de séance.

En préambule, Monsieur Florian CHAPUIS tient à remercier Madame Catherine COSTECHAREYRE, Directrice Générale des Services, Monsieur Olivier DUBOEUF, Directeur Général adjoint des Services en charge du service comptabilité ainsi que les agents dudit service pour leur implication dans l'élaboration de ce rapport.

Monsieur CHAPUIS expose ainsi **les conjonctures économiques** mondiale et nationale. Selon la source « FMI de janvier 2019 », la croissance mondiale serait ciblée à 3,5 % mais serait beaucoup moins marquée au niveau des pays dits « avancés » avec un pourcentage qui se limiterait à 2 % pour 2019. Quant aux pays émergents, ils enregistreraient une croissance beaucoup plus importante de l'ordre de 4,5 % pour 2019. En ce qui concerne plus particulièrement la zone « euro », sa croissance se limiterait à 1,6 % en 2019, alors qu'elle était de 1,8 % en 2018 et qu'elle avait atteint un taux de 2,4 % en 2017. Les 3 principaux pays portant généralement la croissance de cette zone euro, à savoir la FRANCE, l'ALLEMAGNE et l'ITALIE seraient en régression avec pour les deux premiers, un taux d'évolution pressenti pour 2019, respectivement à 1,5 % et 1,3 %. A l'inverse, l'ESPAGNE maintiendrait son évolution économique avec un taux ciblé à 2,2 % pour 2019. (arrivée de Mme Christelle MICHEL-DELEAGE et de M. Mathieu FREYSENNET-PEYRARD).

L'élu rappelle **le dispositif législatif visant à réduire le déficit public sur le plan national** instauré par la loi de programmation des dépenses publiques de 2018 à 2022 et qui se caractérise notamment :

- par l'édiction de mesures contraignantes au niveau des collectivités territoriales et plus particulièrement de celles de plus de 10 000 habitants, en vue d'une maîtrise des dépenses et de l'endettement local ;
- par l'instauration de montants plafonds pour les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales ;

Ce dispositif vise à réduire le déficit public sur le plan national ; l'objectif étant de ramener en 2022 à 0 % ce déficit et pour 2019, de le limiter à - 3 %.

Diverses dispositions ayant trait à **l'encadrement des dotations** ressortent également de la loi de finances 2019. L'enveloppe globale **des dotations d'investissement** en faveur des communes et EPCI se situe pour 2019, à **1,8 milliards d'euros** avec :

- . **la dotation politique de la ville (DPV)** qui se stabilise à **150 millions d'euros** ;
- . **la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** d'un montant de **1 046 millions d'euros** ;

. **la dotation de soutien à l'investissement (DSIL)** représentant une enveloppe de 570 millions d'euros qui se trouve minorée par rapport à celle inscrite à la loi de finances de 2018 qui était de 615 millions d'euros. (arrivée de M. Pierre ETEOCLE).

Pour ce qui est de la hausse de la péréquation verticale, elle est de 190 millions d'euros en 2019 dont :

- . 90 millions d'euros au titre de la DSU ;
- . 90 millions d'euros au titre de la DSR ;
- . et 10 millions d'euros au titre des dotations de péréquation des départements.

Pour la 2^{ème} année consécutive, cette progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF.

Monsieur Florian CHAPUIS rappelle **la réforme en cours de la taxe d'habitation** avec l'instauration pour celle-ci d'un dégrèvement progressif de 2018 à 2020, établi en fonction du revenu fiscal de référence et visant à atteindre un dégrèvement total de cette imposition en 2020. Ce principe de dégrèvement de la taxe d'habitation permet aux communes et à leurs groupements de fixer les taux et de conserver notamment leur produit fiscal. L'intégralité des dégrèvements opérés au niveau des impositions 2017, dans la limite des taux et abattements prescrits, sera supportée par l'Etat.

Le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation a continué de progresser avec 3,8 millions d'euros pour 2018 contre 3,7 millions d'euros en 2017. A l'inverse, la contribution de compensation est passée de 1,5 millions d'euros en 2017 à 1,1 millions d'euros en 2018 ; cette baisse s'expliquant par la prise en charge par la communauté de communes « Marches du Velay Rochebaron » de diverses charges transférées comme notamment la contribution au SDIS, la participation communale au SICALA.

Monsieur Florian CHAPUIS réaffirme **la volonté municipale de poursuivre** une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et de préserver au mieux la capacité d'autofinancement de la commune, et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat représentant – 470 000 € entre 2013 et 2017 ; toutefois, une certaine stabilité s'est instaurée entre 2018 et 2019 avec un montant de dotations de 1 562 000 €. Les charges à caractère général ont connu une hausse limitée à 0,8 % entre 2017 et 2018. Les dépenses en matière de personnel qui constituent également une part importante des dépenses de fonctionnement ont enregistré un taux de progression moyen annuel de 0,84 % entre 2014 et 2018. Quant aux autres charges de gestion, elles ont connu une baisse indéniable en passant de 1 397 000 € en 2017 à 1 009 000 € en 2018, par suite de la prise en charge, comme cela a été évoqué ci-avant, de diverses dépenses au titre de l'intercommunalité.

L'épargne nette représente 1 059 772 € en fin d'exercice 2018. Autrement dit, la moyenne d'épargne nette enregistrée sur ces 3 derniers exercices, se situe aux alentours du million d'euro.

L'encours de la dette s'est abaissé en fin d'exercice 2018 à 10 165 000 € alors qu'en fin 2013, il s'élevait à 12 154 000 €. Pour l'exercice 2019, l'objectif recherché est de limiter le recours aux emprunts nouveaux et si possible, en ce qui concerne le budget principal « 2019 » de ne pas emprunter, ce qui aurait pour conséquence de faire régresser encore l'encours de la dette qui se ciblerait à 9 428 000 € en fin 2019. Le niveau de dette par habitant passerait ainsi à 1 000 € environ, représentant la plus faible valeur enregistrée, en la matière, depuis ces 20 dernières années.

La capacité de désendettement de la commune qui était de 5,70 ans en fin 2018, descendrait en deçà de 5 ans en fin 2019.

.../...

Monsieur Florian CHAPUIS présente ensuite les perspectives en matière de dépenses d'investissements pour 2019 ; étant rappelé que **le programme des investissements** s'y rapportant sera soumis à la commission municipale des finances. Il est estimé à un montant global de l'ordre de 2 358 097 € auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser 2018, l'ensemble représentant une dépense globale d'un peu moins de 3 millions d'euros.

Les principales opérations y seraient prévues comme suit :

- . les grands travaux de voirie, pour 432 000 € ;
- . des acquisitions foncières, pour 367 200 € dont l'achat de terrains à M. L. MOULIN au lieu-dit « le Mazel », et d'une propriété bâtie, par usage du droit de préemption urbain, quartier des Roches ;
- . diverses acquisitions foncières et mise en place d'une DUP, dans le cadre de l'opération envisagée du prolongement du Bd Vaneau, pour un montant de 200 000 € ;
- . le projet d'un centre omnisports au Mazel inscrit pour 214 200 €, au titre des premières études ;
- . la participation communale à la construction du nouveau centre de secours, pour 172 573 € ;
- . l'extension du réseau de vidéo-protection pour 145 200 € ;
- . la construction de l'abri à condoléances pour 120 000 € et la climatisation de la chambre funéraire pour 14 000 € ;
- . la mise en œuvre de diverses études d'urbanisme (étude de circulation du demi-échangeur sur RN 88 – poursuite de la réflexion sur le schéma directeur Av. de la Libération – étude de révision du PLU) pour un montant global de 97 880 € ;
- divers travaux de rénovation du château dont la réfection partielle de la toiture, pour 67 400 € ;
- la poursuite de l'opération de réfection de l'éclairage public pour 32 800 € environ.

L'élu dresse une perspective des investissements à envisager entre 2019 et 2021 et au rang desquels se profilent, entre autres,

- . la mise en œuvre d'une OAP dans le cadre du projet de reconversion du lycée professionnel privé ;
- . l'agencement de l'avenue de la Libération ;
- . la construction d'un nouveau gymnase.

Le programme pluriannuel ainsi pressenti porterait sur un montant d'environ 10 millions d'euros s'étalant de 2019 à 2021. Compte-tenu de l'épargne nette dont dispose la commune et du produit escompté des cessions, ce programme pourrait être mené à bien avec un recours à l'emprunt sur 2020, se ciblant à environ 1,5 millions d'euros. Dans le schéma ainsi énoncé, la commune serait en mesure de réaliser ces investissements sans mettre en péril ses finances et en rendant une situation d'endettement en fin d'année 2021 s'élevant à environ 9,4 millions d'euros.

Monsieur le Maire souligne qu'aucune décision d'investissement n'est prise à ce jour en ce qui concerne les opérations évoquées, à savoir la reconversion du LEP, l'aménagement de l'avenue de la Libération et la construction du nouveau gymnase et même, à plus long terme, l'agencement de l'échangeur. En ce qui concerne le premier projet, les financements ne sont pas intervenus et rien n'a encore été retenu. Il serait prématuré de bloquer de l'investissement à ce niveau tant que le portage financier ou le coût des équipements publics à supporter ne sont pas encore définis. En ce qui concerne l'avenue de la Libération, l'étude ayant pour objet de rendre cette artère davantage piétonne et d'y développer le commerce, vient d'être achevée. Cet agencement qui induira un élargissement des trottoirs au détriment de la voirie proprement dite tout en conservant du stationnement nécessitera de réaliser une voie parallèle pour notamment permettre le trafic de véhicules de lourd gabarit, ce qui nécessite au préalable de mener à bien les acquisitions foncières nécessaires sur un tracé pressenti prenant naissance sur l'Av. de la Catalogne pour déboucher sur la rue du Onze Novembre, via Chabannes. Un projet d'extension de la mairie sera à envisager corollairement. Pour ce qui est de l'échangeur de « la Champravié – Bellevue », une étude de circulation a dû être lancée en amont et préalablement à celle relative à la faisabilité proprement dite de l'ouvrage. Ces études sont financées respectivement à 70 % et à 80 % par la Région.

Un concours a été lancé pour la dévolution de la maîtrise d'œuvre de la construction d'un gymnase supplémentaire sur MONISTROL sur LOIRE. Cette équipe est, à ce jour, retenue. Il lui a été clairement indiqué que sa mission se limiterait, dans un premier temps, à l'APS voire l'APD ; la collectivité voulant se laisser le temps de connaître, avant de poursuivre ou non ce projet, la tournure qu'aura pris l'opération de requalification du secteur du centre-ville suite au déménagement envisagé du LEP et le portage financier qui en résultera. Monsieur le Maire souligne la volonté municipale de privilégier le développement de l'urbanisme à la construction du futur gymnase. Si le portage financier en question n'est pas trop lourd et si les capacités financières de la collectivité le permettent, les projets évoqués pourront, bien entendu, être programmés en totalité ou partiellement, selon la situation budgétaire.

Monsieur Florian CHAPUIS aborde ensuite **la situation des différents budgets annexes**, à savoir :

- . **le budget du service de l'eau** qui présente, en fin 2018, un fonds de roulement final de 766 004,96 €. Le plan prévisionnel des investissements projetés pour ce service sur 3 ans, s'élève à 2 039 500 € (travaux et équipements en matériels) englobant pour un montant de 950 000 € l'opération de renforcement AEP du secteur de Perpezoux avec la création d'un nouveau réservoir ;
- . **le budget du service de l'assainissement** dont le fonds de roulement final, en fin 2018, atteint 1 250 294,12 €. Le programme des investissements projetés pour ce service sur 2019 et 2020 est estimé à 1 556 500 € (travaux et équipements en matériel) englobant pour un montant de 800 000 € l'aménagement de la nouvelle station de traitement sur le secteur de la Rivoire.
- **le budget du cinéma** termine l'exercice 2018 avec un fonds de roulement final de 23 931,55 € ; étant rappelé que ce service bénéficie d'une subvention du budget principal qui s'est élevée à 120 032,98 € en 2018.
- **le budget de la saison culturelle** qui connaît une régression au niveau des abonnements et des entrées.
- **le budget vente de caveaux** dont le fonds de roulement affiche, en fin d'exercice 2018, un montant déficitaire de - 3 379,34 €. Une nouvelle tranche de caveaux sera lancée, en 2019, pour un montant estimé à 150 000 € HT.
- **le budget de la ZA du Mazel** clôture avec un excédent de 355 311,12 € en fin d'exercice 2018. Celui-ci sera repris au budget principal lors de l'affectation du résultat.
- **le budget « les Hauts de Bilhard »** affiche un résultat de clôture, à la fin de l'exercice 2018, de 178 419,47 €. L'opération d'aménagement du site « les Hauts de Bilhard » et de vente de la totalité des lots et îlots dudit site, permet d'envisager, d'ores et déjà, un bilan excédentaire d'un montant prévisionnel de 705 976 €.

Monsieur Florian CHAPUIS livre son impression personnelle sur la situation financière de la commune. Ses colistiers et lui-même ont essayé d'œuvrer au mieux pour redresser celle-ci. Bien que conscients, avant leur prise de fonction, de la difficulté en la matière, il ne s'attendait pas, pour sa part, à ce que l'état de la trésorerie soit aussi tendu conduisant la nouvelle majorité à souscrire, sans délai, une ligne de trésorerie pour permettre notamment le versement de la rémunération des agents en mai 2014. Ceci s'ajoutant à la baisse drastique des dotations de l'Etat, il s'est demandé comment améliorer ce contexte sans avoir à recourir à une augmentation des impôts locaux et sans que le service public ait à en souffrir. Les mesures prises ont contribué à atteindre l'objectif recherché se traduisant par une baisse de l'encours de la dette de quasiment un quart, par une dette par habitant s'avérant la plus faible depuis au moins 20 ans, par une épargne nette rétablie permettant de disposer d'une meilleure capacité d'autofinancement et par une trésorerie reconstituée. En fin décembre 2018, la trésorerie se cible à un peu plus de 3 millions d'euros, ce qui permet d'envisager l'avenir plus sereinement. L'élus cite les moyens mis en place pour réduire les dépenses communales et qui, somme toute, ont contribué à atteindre les résultats évoqués. En 2015, il a demandé à chaque service municipal de lui présenter un budget avec une baisse de 10 % des dépenses de fonctionnement. Des agents sont alors venus le rencontrer pour avoir des informations quant à la réalisation de ce document qu'ils devaient établir pour la première fois.

Quand il voit qu'à présent, les agents concernés sont capables de fournir un estimatif à l'euro près, il se dit quel chemin parcouru ! La décision de réduire le montant des subventions allouées à certaines associations, la décision de ne pas remplacer le poste d'un agent parti à la retraite, qui ont été certes difficiles à prendre, se sont avérées porteuses d'économies. En sa qualité d'adjoint délégué aux finances, Monsieur Florian CHAPUIS affirme sa profonde conviction de laisser une situation financière propre. Il remercie sincèrement l'ensemble des agents, les élus et tout particulièrement Monsieur le Maire qui ont contribué à atteindre ce résultat. Sa volonté première était de permettre à MONISTROL sur LOIRE d'envisager l'avenir avec beaucoup plus de sérénité.

Monsieur Robert VALOUR indique que s'il peut partager la présentation donnée dans le cadre du présent débat d'orientations budgétaires, il n'en est pas de même en ce qui concerne les derniers propos de Monsieur Florian CHAPUIS. Monsieur VALOUR relate que ce dernier aura essayé, en vain, durant 5 ans, lors des débats d'orientations budgétaires, de faire croire que la gestion précédente, voire même les gestions précédentes étaient catastrophiques, ayant conduit à la situation de mai 2014 qu'il décrit. Qui peut croire à une chose pareille ? Monsieur Robert VALOUR déplore que les mêmes arguments reviennent à chaque débat d'orientations budgétaires. Il tient à préciser la situation financière de la commune qui s'est imposée à lui dès mai 2008 avec 5 millions d'euros d'emprunts à réaliser dans l'année pour le financement de projets dont son équipe municipale n'était pas l'instigatrice. Si l'état des finances communales se situait alors dans le réseau d'alerte des services préfectoraux, il n'en était plus de même en 2014 et ce malgré un contexte difficile dont notamment la crise de 2008. L'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne présentait effectivement un taux très élevé. Le choix du financement ne reposait pas alors sur le taux proposé mais il s'agissait plutôt de trouver un établissement bancaire disposé à apporter le financement nécessaire à l'équilibre budgétaire ; les banques ne se prêtant pas entre elles. La gestion communale s'est trouvée de tous temps confrontée à des difficultés. Monsieur Robert VALOUR souhaite livrer sa propre analyse sur ce qui a été réalisé durant ces 5 dernières années, comme suit :

- . la baisse des charges à caractère général s'est élevée à un montant d'environ 200 000 €,
 - . en ce qui concerne les charges de personnel, elles ont augmenté de 150 000 €. Il est toujours possible d'abaisser l'effectif en matière de personnel mais cela reste néanmoins une réduction à la marge. Si le départ d'un élément n'est pas remplacé, cela manque inéluctablement. Au final, l'effectif est revenu à sa valeur initiale à quelques unités près.
 - . les dépenses baissent car des emprunts ont été différés sur le mandat suivant, notamment les emprunts suisses, ce qui représente à peu près 200 000 €. Le vieillissement de la dette est également à prendre en compte. La baisse des dépenses de 250 000 €, c'est-à-dire 2,6 % du budget, est certes bien mais elle n'est pas non plus extraordinaire ;
 - . en ce qui concerne les recettes, les produits des services ont évolué de 150 000 €. Les produits des impôts ont augmenté, par suite de la variation des bases d'imposition, d'à peu près 200 000 €. Quant aux dotations, elles ont été abaissées de 500 000 € environ depuis 2013. Globalement, sur la période considérée ;
 - la baisse des recettes s'élève à 150 000 €, soit un pourcentage de 1,5 % ;
 - les dépenses ont régressé de l'ordre de 2,5 %. Certes, il s'agit là d'une belle gestion dont Monsieur VALOUR félicite la majorité. Il n'y a pas lieu, pour autant, d'en mettre en avant le caractère exceptionnel ; ce qu'il conteste ;
 - . les nouveaux investissements se situent à 1,7 millions d'euros par an, soit sur les 6 ans, l'investissement atteindra globalement 10 millions d'euros - Dans les deux années à venir, il est proposé d'investir environ 10 millions d'euros - Si les investissements classiques, habituels, incontournables peuvent être ciblés à 750 000 €, cela veut dire qu'un crédit de l'ordre d'un million d'euros a été consacré à des projets nouveaux. Celui-ci lui apparaît extrêmement faible pour une commune telle que MONISTROL sur LOIRE et surtout pour les besoins qui se font ressentir.
- Monsieur Robert VALOUR souhaite également corriger le montant des restes à réaliser affiché pour 2019 qui, selon lui est plus proche de 900 000 € que du crédit cité de 600 000 € car des opérations

étaient déjà prévues l'an passé (vidéo-protection – PLU – abri à condoléances (prévu au budget pour la 4^{ème} année)).

En conclusion, Monsieur Robert VALOUR fait remarquer que ses colistiers et lui-même ont, pour leur part, commencé à assainir les finances de la commune et la présente équipe municipale a continué également dans cette voie. En l'absence d'investissements, la trésorerie, la situation de la dette s'en trouvent améliorées. Il faut également avoir conscience que le budget est un outil mais pas une fin en soi. Il convient de rester modeste en toute chose. La gestion durant les 5 années qui viennent de s'écouler, lui apparaît morne. Elle a répondu à des opportunités. Elle a été, de leur point de vue, exempte de projets, d'idées novatrices pour la commune.

Monsieur le Maire prend à son tour la parole. Il souligne que généralement, les investissements sont réalisés en fin de mandat. Effectivement, des financements importants ont dû être recherchés en 2008 pour faire face à des dépenses d'investissements, comme l'a souligné Monsieur Robert VALOUR. La trésorerie est confortable, aujourd'hui. Le désendettement est réel. La situation financière actuelle permettra d'investir dans le futur, sans avoir à recourir de manière conséquente et systématique à l'emprunt. En effet, la commercialisation des terrains sur les lotissements de la zone d'activités de services « les Terrasses du Mazel » et du site « les Hauts de Bilhard » ont permis de dégager respectivement un excédent de l'ordre de 355 000 € et de 700 000 € (coûts d'aménagement déduits). Il est reproché le manque de réalisations durant la présente mandature. Pourtant l'aménagement et la commercialisation du site « les Hauts de Bilhard » pour lequel la réflexion s'était déjà engagée depuis plus de deux mandats auparavant, sera pratiquement terminée dans un an. D'autres projets initiés avant 2014 ont été poursuivis, avec une modification de certains, durant la présente mandature. Aujourd'hui, la collectivité œuvre pour l'avenir. De gros projets se profilent d'ores et déjà à l'horizon. Sans vouloir en établir la priorité, il est possible d'envisager de les financer demain parce que l'endettement a diminué, parce que la trésorerie est satisfaisante.

Monsieur Luc JAMON concède que la teneur des échanges est sensiblement similaire à chaque discussion sur le sujet. Il a été mentionné que le budget est un outil. Il entend certes cet argument qui engendre bien souvent l'endettement. Un budget se doit d'être réaliste. Il faut savoir évaluer les moyens dont on dispose. Il est indéniable que la situation financière de la commune est meilleure aujourd'hui qu'en 2013. Cela se traduit par moins d'endettement, une capacité d'autofinancement largement supérieure.

Certes, la précédente mandature a été confrontée à de gros investissements faits par le passé. Mais, la présente mandature a également subi des choix d'investissements précédents (ex. l'opération de réhabilitation du site LIMOUZIN pour un million d'euros). Aujourd'hui, la commune dispose des capacités financières pour porter de grands projets pour l'avenir de MONISTROL sur LOIRE et pour ne pas en laisser passer l'opportunité (ex. le projet de reconversion du LEP).

Il a été de mise, les dernières années de mandat, de mettre en avant les réalisations faites. Monsieur JAMON entend également le reproche d'un passé d'investissements à subir. Qu'on ne procède plus ainsi aujourd'hui, est une vertu. Il n'est pas sûr que l'électorat apprécie cette manière de surenchérir les choses. Il est important de noter que l'élu délégué aux finances ne s'est pas attaché à évoquer seulement les projets envisagés pour 2019, mais a présenté les perspectives en matière d'investissements à l'horizon 2020-2021. Le choix de la Municipalité est de privilégier l'urbanisme et de ne pas vouloir à tout prix inscrire tel ou tel investissement sur 2019 comme par exemple le lancement de l'opération de construction du nouveau gymnase au Mazel au détriment d'une autre opération qui ne pourrait être envisagée qu'en 2020 ou 2021. La Municipalité veut se donner les moyens de pouvoir en 2020-2021 traiter le problème de l'urbanisme qui aujourd'hui est sa priorité, à travers d'importants projets (le LEP – l'avenue de la Libération). Une commune ne peut plus être gérée sur le rythme du mandat. Monsieur JAMON espère que cette manière de faire sera de mise à l'avenir, ce qui serait une bonne chose pour MONISTROL sur LOIRE.

Monsieur Florian CHAPUIS répond, à son tour, aux propos de Monsieur VALOUR. Il n'a jamais soutenu que la situation est idyllique. Il y a lieu de convenir que le travail fait a porté ses fruits. La situation financière de la commune est nettement meilleure que celle de 2013. Il souhaite que la prochaine équipe puisse en avril 2020 disposer d'une situation financière qui lui permette de porter les projets utiles à MONISTROL pour les 10 - 15 voire 20 ans à venir. La baisse et la tendance « baissière » de la dette se concrétisent par le fait que l'endettement serait laissé à 9,4 millions d'euros dans le cadre des perspectives envisagées pour 2019 – 2021. S'adressant à Monsieur VALOUR, Monsieur CHAPUIS lui rappelle que, sous sa mandature, l'encours de la dette, en fin 2008 (soit après les 3 millions d'emprunts faits en 2008 suite aux investissements lancés sous la mandature de Monsieur GRANGER (la Capitelle – école Albert JACQUART)) se situait à 11,8 millions d'euros et s'élevait, en fin de mandat, à 12,1 millions d'euros.

L'assemblée prend acte de la tenue du présent débat d'orientations budgétaires.

2) Inscription des dépenses d'acquisition d'ouvrages et de supports multimédia de la médiathèque municipale, en section d'investissement

Afin de prendre en compte l'augmentation constante du nombre des lecteurs de la médiathèque municipale, et dans un souci de diversification des ouvrages et des supports multimédia, le conseil municipal approuve, à l'unanimité sur 29 votants, les objectifs proposés pour le développement du fonds de ce service dont les dépenses en découlant seront inscrites en section d'investissement.

3) Proposition d'une augmentation tarifaire au cinéma municipal

Sur l'invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Mathieu FREYSSENET-PEYRARD, conseiller municipal délégué à la culture, évoque la diminution de recettes que connaît le cinéma municipal et qui semble être liée, non pas à une baisse du nombre des entrées, mais à d'autres facteurs, à savoir :

- . un désintérêt du public pour les films en 3 D ;
- . l'instauration de tarifs réduits spécifiques dont la mise en place du Pass Région, le Printemps du cinéma, le Ciné sénior, le Pass sport culture loisirs ;
- . une augmentation importante des charges sociales liée d'une part, aux exigences de la convention collective du cinéma et d'autre part, sur le plan interne, à l'accroissement des charges de personnel.

L'équilibre budgétaire de ce service nécessite, en conséquence, une augmentation de la subvention que lui verse le budget principal qui s'élèvera à 131 000 € pour l'année 2019 contre 120 032,98 € en 2018 et 112 962 € en 2017.

Selon la proposition du conseil d'exploitation du cinéma, une hausse tarifaire de 50 cts sur les tarifs plein et réduit ainsi qu'une hausse limitée à 20 cts pour les abonnés pourraient être appliquées à partir du 6 mars 2019. Ainsi, pour tout public,

- . le plein tarif actuellement de 6,80 € passerait à 7,30 € ;
- . le tarif réduit actuellement de 5,80 € serait porté à 6,30 € ;
- . les tarifs abonnés 10 et 5 places, actuellement de 5,30 € passeraient à 5,50 € l'entrée.

Madame Valérie MASSON-COLOMBET souhaiterait disposer de précisions en ce qui concerne la baisse des recettes du cinéma. Selon les explications données, la mise en place du Pass Région en constituerait une des causes. Pourtant, la réduction s'y rapportant n'est-elle pas complétée par la Région ?

Monsieur Mathieu FREYSSENET-PEYRARD lui indique que la compensation régionale ne couvre pas l'intégralité du tarif tout public. Dans le cadre du Pass Région : 1 € est à la charge du lycéen, 4 € sont supportés par la Région alors que le plein tarif est de 6,80 €.

Madame Valérie MASSON-COLOMBET expose le raisonnement suivant. L'instauration de tarifs préférentiels résulte d'un choix politique. Le nombre des entrées est quasiment stable. Toutefois, les recettes diminuent en raison de la mise en place de tarifs réduits. Une augmentation des tarifs ne risque-t-elle pas d'induire une baisse de la fréquentation ? Cette augmentation générera-t-elle un bénéfice financier ?

Monsieur Mathieu FREYSSENET-PEYRARD lui précise que plusieurs schémas d'augmentation ont été envisagés lors du conseil d'exploitation du cinéma. La fréquentation de ce service frise actuellement les 62 000 entrées. Selon l' élu, elle serait à son niveau maximal. L'équilibre de ce service nécessite une subvention exceptionnelle du budget principal. L'objectif recherché est que le montant de cette subvention d'équilibre soit sensiblement équivalent à celui de l'emprunt contracté pour le service considéré. La hausse tarifaire est nécessaire pour limiter une augmentation, d'année en année, de cette subvention d'équilibre. Les nouveaux tarifs envisagés seraient sensiblement égaux à ceux pratiqués par d'autres structures présentes sur le territoire et resteraient largement en deçà de ceux en vigueur dans des cinémas de la LOIRE. De ce fait, ils ne devraient pas avoir une répercussion négative sur la fréquentation de l'établissement. Les augmentations présentées se veulent de maintenir des tarifs « tout public » attractifs notamment au niveau de l'abonnement et des tarifs réduits. Par ailleurs, il n'est pas question de remettre en cause les tarifs réduits spécifiques.

Monsieur Luc JAMON souligne que ces tarifs d'entrées au cinéma n'ont pas subi d'augmentation ces 4 dernières années.

Madame Valérie MASSON-COLOMBET rappelle que l'actuelle majorité municipale avait affirmé sa volonté d'avoir une gestion rigoureuse. Ses colistiers et elle-même ont réagi lors de récentes aliénations de biens communaux dont le prix de vente revenant à la commune ne leur semblait pas être assez valorisé. En ce qui concerne les entrées de cinéma, il s'agit là d'un autre choix consistant à faire participer davantage les monistroliens. Chacun donnera son avis par rapport à ça. On peut s'interroger sur les choix d'augmentation qui sont faits dans certains domaines alors que parfois, des choses pourraient être vendues à des prix plus importants et ne le sont pas.

Monsieur Mathieu FREYSSENET-PEYRARD souligne qu'il n'est pas possible de comparer des tarifs relevant de l'urbanisme avec ceux du cinéma. Il déplore que les deux sièges dévolus aux élus de l'opposition au sein du conseil d'exploitation du cinéma soient régulièrement inoccupés. L'an dernier, une réunion de cette instance a été reportée faute de disposer du quorum requis. Le débat ne se fait pas nécessairement en séance du conseil municipal. De vrais échanges ont eu lieu sur la hausse évoquée au sein du conseil d'exploitation. Il est dommage que les remarques présentement soulevées, n'aient pas été exposées lors de la réunion de ce dernier.

Madame Valérie MASSON-COLOMBET relate qu'elle s'était excusée de son absence à ce conseil d'exploitation. Néanmoins, le conseil municipal reste une instance où il peut être débattu des points de vue de chacun.

Monsieur le Maire met en évidence la nécessité d'équilibrer au maximum les services communaux dont celui du cinéma. Celui-ci dispense des animations de qualité. Les charges de personnel de ce service ont sensiblement augmenté et elles sont difficilement compressibles. Il faut veiller à contenir l'évolution de la subvention d'équilibre. L'augmentation tarifaire proposée qui s'inscrit dans ce contexte, n'est pas démesurée et reste faible au niveau du tarif de l'abonnement.

Monsieur Luc JAMON indique que les propos échangés ne doivent pas laisser penser que la décision politique est de ne pas subventionner le cinéma à MONISTROL sur LOIRE. Cela est faux. Le principe même de cette subvention remonte au précédent mandat et a été poursuivi sur le présent. Cette participation atteint un montant de 130 000 €. La gestion communale repose sur divers choix qui se sont traduits, par le passé, par une hausse des impôts tout en laissant filer les déficits. Durant la présente mandature, il n'a été procédé à aucune augmentation de la fiscalité. Aucune revalorisation des tarifs évoqués n'a été appliquée pendant 4 ans. Aujourd'hui, il est envisagé une augmentation de 50 cts sur des tarifs plein et réduit ainsi qu'une hausse limitée à 20 cts pour les abonnés ; soit, autrement dit une augmentation de 12,5 centimes par an pour les tarifs plein et réduit et de 5 centimes par an pour les abonnés. En conclusion, le cinéma de MONISTROL est largement subventionné. Il va continuer à l'être.

Le conseil municipal, par 22 pour – 7 abstentions, approuve la modification des tarifs d'entrée au cinéma municipal qui lui est ainsi proposée. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour veiller à l'application de cette nouvelle tarification.

4) Proposition d'un nouveau tarif au cinéma municipal dans le cadre du festival Télérama

Dans le cadre de son adhésion à l'AFCAE (Association Française des Cinémas Art et Essais), le cinéma municipal peut bénéficier d'animations nationales dont notamment le festival Télérama. Il s'agit ainsi d'obtenir en billetterie du cinéma, un pass valable pour deux personnes donnant droit à une place à un tarif de 3,50 € (prix national) sur une sélection de films de l'année écoulée réalisée par le magazine Télérama.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la mise en place, à compter du 9 février 2019, du nouveau tarif proposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet.

5) Vente du lot n° 3 du lotissement communal de 5 lots situés sur l'îlot A du site « les Hauts de Bilhard » au lieu-dit « le Garay de la Croix » à MONISTROL sur LOIRE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la vente, selon les modalités énoncées et moyennant un prix de 100 € le m² (TVA comprise), par la commune de MONISTROL sur LOIRE à Monsieur et Madame Stéphane COLOMB, domiciliés 2 allée des Bergères – lieu-dit « le Pinet » - 43120 MONISTROL sur LOIRE, du lot 3 situé sur l'îlot A du site les Hauts de Bilhard, au lieu-dit « le Garay de la Croix » à MONISTROL sur LOIRE, cadastré CE n° 1297 de 938 m². Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour prendre toute décision et pour signer tout document (promesse de vente ou compromis et acte de vente) nécessaires à la concrétisation de cette aliénation ; les crédits en découlant, seront inscrits au budget annexe « les Hauts de Bilhard ».

6) Acquisition d'un terrain situé Av. Charles de Gaulle par la commune de MONISTROL sur LOIRE à l'association hospitalière Sainte Marie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réflexion est actuellement en cours en vue de la mise en place d'une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur le secteur de la Place Néron, de la Place du Prévescal et de la Place Maréchal Noël de Jourda de Vaux à MONISTROL sur LOIRE, avec création notamment d'une OAP patrimoniale au niveau des bâtiments occupés par le lycée d'enseignement professionnel privé (LEP) Notre Dame du Château, implantés 1 Place Néron et cadastrés BE n° 208.

Il est apparu, en effet, opportun d'user de cet outil afin de maîtriser l'urbanisation future du secteur évoqué du centre-ville, dans la perspective du transfert, à plus ou moins brève échéance, dudit établissement scolaire en un autre lieu du territoire communal.

La municipalité souhaitant accompagner l'établissement scolaire dans la recherche de foncier susceptible d'accueillir ses nouveaux locaux, a initié une démarche auprès de l'association hospitalière Sainte Marie à l'effet de lui demander si elle pourrait consentir une rétrocession, au profit de la commune, de la portion Est de la parcelle BC n° 119 dont elle est propriétaire et représentant une assiette foncière de 17 165 m² environ. Le tènement dont il s'agit, d'une superficie totale de 36 226 m², avait été cédé par la commune à ladite association, en mars 1989, de manière à lui permettre d'y aménager un centre médico-psychologique, une unité d'accueil pour enfants et une unité d'accueil pour adultes. Les projets d'extension que l'association hospitalière Sainte Marie avait prévus à l'origine et qui avaient motivé la vente à son profit du tènement communal considéré sur la base d'un prix global, forfaitaire d'un franc, n'ont été, en fait, que partiellement réalisés.

Le conseil d'administration de ladite association a, aux termes de sa délibération du 15 juin 2018, autorisé la rétrocession à la collectivité de l'assiette foncière dont il s'agit, de 17 165 m² environ, sur la base de l'euro symbolique.

Il est souligné que cette rétrocession foncière interviendrait, outre dans le contexte ci-avant rappelé, dans le cadre d'une démarche d'intérêt général visant à favoriser l'urbanisation et la revitalisation du centre-ville.

Monsieur le Maire remercie l'association pour la rétrocession foncière qu'elle accepte ainsi de consentir à la collectivité moyennant l'euro symbolique. Il rappelle que la commission d'urbanisme, lors d'une réunion précédente, s'est prononcée en faveur de la poursuite de cette démarche. L'emprise concernée a été débroussaillée par les services techniques communaux afin de permettre à l'établissement scolaire précité de faire procéder à un relevé topographique des lieux en vue de déterminer la faisabilité ou non du projet de construction qu'il projette.

Monsieur Robert VALOUR demande pourquoi il est envisagé un découpage en biais et non transversal de l'assiette foncière à acquérir.

Monsieur le Maire lui indique que ce découpage en favorisera l'accès futur. Il sera plus facile d'aménager une voie allant dans le sens de la pente du terrain plutôt que perpendiculairement.

Monsieur Robert VALOUR interroge sur la prise en compte des réseaux présents sur le terrain.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, le tènement est traversé par divers collecteurs. Ceux-ci ont été portés à la connaissance du géomètre ainsi que de l'architecte en charge du projet de construction de l'établissement scolaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition, selon les modalités énoncées et notamment sur la base d'un prix de vente principal, total d'un euro, par la commune de MONISTROL sur LOIRE à l'association hospitalière Sainte Marie dont le siège social est 12 rue de l'Hermitage – Route de Montredon - 63407 CHAMALIERES cédex de l'assiette foncière considérée de 17 165 m² environ, à prélever sur la parcelle BC n° 119, située à MONISTROL sur LOIRE, Av. Charles de Gaulle ; telle que celle-ci sera plus précisément définie par voie de document d'arpentage et s'il y a lieu, de bornage. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer toute promesse ou compromis de vente, l'acte notarié et plus généralement tous documents nécessaires à l'aboutissement de ladite transaction. Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune.

7) Cession gratuite, à titre d'offre de concours à la commune, par les consorts LHERMET de 3 bandes de terrains, cadastrées CE n° 1152 – n° 1154 et n° 1157, sises à Gournier

Monsieur Georges LHERMET – Allée des Châtaigniers - 42152 L'HORME et Madame Josette ROCHETTE - 357 rue Brillat Savarin – 01000 SAINT DENIS LES BOURS ont fait connaître leur accord pour céder à la commune, à titre gratuit, des bandes de terrains, cadastrées CE n° 1152 de 356 m2, CE n° 1154 de 93 m2 et CE n° 1157 de 44 m2, sises au lieu-dit « Gournier ».

Cette cession gratuite permettrait de régulariser l'élargissement du chemin rural dont l'emprise avait été opérée par le passé, lors de la division parcellaire de la propriété des consorts LHERMET.

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la cession gratuite de terrain qui est ainsi consentie à la collectivité et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien l'acquisition des parcelles CE n° 1152 – n° 1154 et n° 1157 s'y rapportant, selon les modalités énoncées. Les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune.

8) Vente par la commune à Mme Marie-Pierre SOULAS d'une portion de délaissé de voie communale, nouvellement cadastrée ZA 189, sis lieu-dit « Bellevue » et constituant l'accès à un bâtiment privé, situé en bordure de la parcelle cadastrée ZA n° 171 dont elle est propriétaire

Madame Marie-Pierre SOULAS demeurant à Pierre-Blanche – Les Sagnes à MONISTROL sur LOIRE a fait savoir son souhait d'acquérir une portion de terrain traversant sa propriété cadastrée ZA n° 153 et n° 171 au lieu-dit « Bellevue ». Pour faire suite à cette demande, cette assiette foncière constituant une portion de délaissé de la voie communale n° 10, et servant uniquement d'accès à la propriété privée précitée, a été déclassée du domaine public communal par une délibération en date du 21 décembre 2018.

Ce terrain, nouvellement cadastré ZA n° 189 pour 195 m2, pourrait être cédé à l'intéressée sur la base d'un prix de vente de 6 € le m2 sur lequel elle a fait part de son accord ; étant précisé que les frais notariés et de délimitation seraient également supportés par celle-ci.

ENEDIS étant propriétaire d'une installation électrique implantée sur ladite assiette foncière, une servitude de passage serait instaurée à son profit lors de l'authentification par acte notarié de la transaction dont il s'agit.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la vente par la commune à Mme SOULAS de la parcelle ZA n° 189 de 195 m2, selon les modalités évoquées et approuve l'instauration, au profit d'ENEDIS, de la servitude de passage pour le matériel dont ladite société dispose sur le terrain considéré. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes dispositions.

.../...

9) Réalisation d'une station de traitement des eaux usées à la Rivoire de type FPR (filtres plantés de roseaux): choix des entreprises – autorisation de signer le marché correspondant

Monsieur le Maire confie l'exposé de ce point de l'ordre du jour à Monsieur Cyril FAURE, adjoint délégué aux services de l'eau et de l'assainissement.

Celui-ci rappelle que lors de la séance du 9 février 2018, l'assemblée a approuvé le principe de réalisation d'une station de traitement des eaux usées de type filtres plantés de roseaux (FPR) sur le secteur de la Rivoire, d'un montant estimé à 650 000 € HT environ, ainsi que le lancement d'une consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour la dévolution du programme des travaux s'y rapportant.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'étude SOTREC.

Le projet de marché a été envisagé sur deux lots :

- . le lot n° 1 ayant trait à la création d'un réseau de transfert des eaux usées vers la nouvelle station ;
- . le lot 2 portant sur la construction proprement dite de la station de traitement (FPR) d'une capacité de 950 EH.

7 entreprises ont transmis une offre à la suite de ladite consultation : trois pour le lot n° 1 et quatre pour le lot n° 2.

Une commission composée de M. Cyril FAURE sus-désigné, de M. Hervé MINELLO, directeur des services techniques communaux et de MM. Guillaume VALLA et Grégory BONNISSOL, respectivement responsable administratif et responsable technique du service des eaux, a procédé à l'ouverture des plis, le 4 mai 2018. Il s'en est suivi une démarche de négociation afin d'affiner les propositions des candidats.

A l'issue de l'analyse des offres par l'équipe de maîtrise d'œuvre, la commission précitée a examiné, le 29 mai 2018, les 7 propositions ainsi reçues et a porté son choix :

- . sur celle de l'entreprise TREMA TP pour le lot n° 1 pour un montant de 108 733 € HT ;
- . sur celle de l'entreprise MOULIN -SICC VRD - APPLI TEC pour le lot n° 2 pour un montant de 689 955 € HT.

Le tableau de classement des 7 offres reçues est présenté à l'assemblée.

Cette opération pourrait prétendre à une aide financière du Département et de l'Agence de l'eau de l'ordre de 50 % de la dépense. Les taux effectifs de ces participations devraient être connus dans le courant de ce premier semestre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme le choix de la commission, retient les offres des entreprises TREMA TP & MOULIN-SICC VRD - APPLI TEC pour un montant respectif de 108 733 € HT et 689 955 € HT, pour la dévolution du programme d'aménagement d'une station de traitement des eaux usées à filtres plantés de roseaux, ceci sous réserve de l'accord du Département et de l'Agence de l'eau pour l'octroi des subventions escomptées. Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire pour signer les marchés correspondants et plus généralement, pour engager toute démarche utile à la concrétisation de ce dossier ; les crédits en résultant seront inscrits au budget de l'assainissement.

.../...

10) Construction d'un complexe sportif avec des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisports : demande de subvention

Madame Françoise DUMOND, adjointe déléguée à la vie sportive, rappelle à l'assemblée, ses délibérations en date des 6 juillet 2018 et 21 décembre 2018 approuvant respectivement :

- le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif comportant des salles dédiées aux arts martiaux et une salle omnisports, en liaison directe avec le gymnase existant sur le site du Mazel ;
- le choix du jury de concours en retenant comme équipe de maîtrise d'œuvre l'Atelier des vergers (architecte mandataire) – SORIA architectes – CM économistes, GUIVIBAT Ingénierie, CLEMATIS et SEITT.

L'estimation de ce projet au stade de l'esquisse est de 4 288 567,36 € HT (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre, CSPS, études géotechniques préalables...) mais hors pose de panneaux photovoltaïques et récupération d'énergie au niveau des évacuations d'eaux usées des douches, estimés, à titre optionnel, à un montant de 232 890 € HT (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre).

Sur demande des services de l'Etat et dans le cadre de la présentation des demandes de subventions, ce programme de travaux serait scindé en deux phases fonctionnelles :

- . une première tranche sur 2019 correspondant aux salles dédiées aux arts martiaux (35 % environ de la superficie du complexe) représentant un coût estimatif de 1 501 000 € (frais d'honoraires compris) ;
- . une deuxième tranche sur 2020 correspondant à la salle omnisports avec les locaux associés (stockages, vestiaires, communs...) (65 % environ de la superficie du complexe) représentant un coût estimatif de 2 787 567 €.

Le plan de financement de la première tranche serait envisagé comme suit :

- . subvention régionale de : 280 000 €
- . DETR (35 %) de : 525 349 €
- . majoration DETR pour RTE 2012 – 20 % : 150 000 €
- . autofinancement : 545 651 €

Quant à celui de la deuxième tranche, il s'établirait de la manière suivante :

- . subvention régionale de : 520 000 €
- . DETR (35 %) de : 975 649 €
- . autofinancement : 1 291 918 €.

La tranche optionnelle (panneaux photovoltaïques et récupération d'énergie) serait envisagée sur 2019. Elle pourrait bénéficier d'une subvention du DSIL d'un montant de 116 445 € ; la part de l'autofinancement s'élèverait ainsi à 116 445 €.

Ces divers plans de financements seront plus précisément définis avec l'avant-projet détaillé (APD).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles pourrait prétendre le projet de complexe sportif considéré et à inscrire ces demandes aux dispositifs de la DETR ou du DSIL 2019 – 2020 et plus généralement, lui donne tous pouvoirs à cet effet.

.../...

11) Passation d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition des locaux du complexe sportif « le boulodrome » sis lieu-dit les Ages, à l'association « la Boule Amicale »

Depuis quelques années déjà, la commune s'est inscrite dans une démarche visant, dans un premier temps, à réduire puis, à terme, à supprimer totalement l'usage des pesticides sur son territoire.

Les différentes directives intervenues sur le plan national ou encore l'adhésion de la collectivité à la charte d'entretien des espaces publics depuis le 29 juin 2012, visent à interdire, à compter du 1^{er} janvier 2017, aux personnes publiques et dès le 1^{er} janvier 2019 aux particuliers l'utilisation des produits phytosanitaires, à l'exception des préparations naturelles peu préoccupantes, pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades.

La commune souhaite que les associations concernées par le désherbage des sites communaux qu'elles ont à leur disposition, s'engagent à respecter cette interdiction d'utilisation des pesticides dès le 1^{er} janvier 2019.

Un avenant serait apporté dans ce sens à la convention qui est intervenue le 1^{er} août 2003 entre la collectivité et l'association « la Boule Amicale » et portant sur la mise à disposition de cette dernière du boulodrome situé au lieu-dit « les Ages ». Cet avenant aurait pour objet d'imposer à l'association de procéder, à compter du 1^{er} janvier 2019, à l'entretien des aires de jeux sablés et des abords du boulodrome uniquement par des méthodes mécaniques ou manuelles et ainsi d'interdire tout traitement chimique (produits phytosanitaires), sur le site communal du boulodrome.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe et les termes de l'avenant dont il s'agit et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer ce document.

12) Projet de convention d'assistance administrative entre la commune de MONISTROL sur LOIRE et le Sympae

Deux agents communaux dont les bureaux sont installés en mairie, sont mis à disposition du SYMPAE pour assurer le fonctionnement administratif et comptable du syndicat.

Il apparaît opportun de passer une convention entre la commune et le SYMPAE à l'effet de régir les modalités d'indemnisation de la collectivité par ledit syndicat, des frais liés à l'occupation de bureaux, de charges et moyens matériels mis en œuvre, dans le cadre de la mise à disposition sus-évoquée.

Celles-ci pourraient être envisagées sur la base de :

- . 0,630 €/h de mise à disposition pour les frais généraux liés à l'utilisation des équipements, fournitures et fluides,
- . 1,300 €/h de mise à disposition pour le loyer.

Ces participations seraient réglées, après service fait, en janvier de chaque année et seraient révisées pour le loyer et les charges, selon la variation annuelle de l'indice de référence des loyers et pour les frais généraux, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé.

La convention ainsi préconisée, à effet du 1^{er} juillet 2018, se poursuivrait d'année en année par tacite reconduction.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le projet de convention qui lui est ainsi soumis.

13) Renouveau de l'adhésion au service assistance retraite du centre de gestion de la HAUTE-LOIRE – Adoption d'une convention

La commune de MONISTROL sur LOIRE a adhéré en 2011 au service « assistance retraites » du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-LOIRE.

Les missions des centres de gestion ayant évolué en la matière, une nouvelle convention serait à passer entre le centre de gestion de la FPT de la HAUTE-LOIRE et la collectivité à l'effet de redéfinir l'organisation de la mission en matière « d'assistance retraites ». Les prestations considérées prises en charge par ledit organisme porteraient exclusivement sur la confection des dossiers CNRACL ayant trait à l'immatriculation de l'employeur, l'affiliation, la demande de régularisation de services, la validation de services de non titulaire, le rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC, le dossier de liquidation de pension, le droit à l'information (historique de carrière et pré-liquidation), la correction des comptes individuels retraite, la correction des anomalies des déclarations individuelles, la simulation de pension.

La convention dont il s'agit qui serait applicable pour les années 2019 – 2020 – 2021 et 2022, serait consentie moyennant une participation communale aux frais d'intervention qui varierait, selon la prestation fournie, entre 10 € ; 40 € ; 50 € ; 70 € ; ces tarifs de base étant revalorisables.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe d'adhésion de la commune au service « d'assistances retraites » du centre de gestion de la HAUTE-LOIRE » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, selon les modalités évoquées et plus généralement, tout document utile à cet effet.

--==--

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire laisse la parole aux membres présents.

Monsieur Robert VALOUR relate que la commune a été récemment déboutée, en appel, dans le cadre du contentieux portant sur la délivrance d'un permis de construire un immeuble collectif dans le périmètre du château. Il souhaiterait connaître si la collectivité introduira une action de pourvoi en cassation de ce nouveau jugement.

Monsieur le Maire expose brièvement le contexte de ce dossier. Les conjoints GIRAUD ont initié un recours contentieux à l'encontre de l'autorisation d'urbanisme précitée. Le tribunal administratif les en a déboutés. Ceux-ci ont fait appel. La Cour administrative d'appel de Lyon a finalement annulé le permis de construire octroyé par la commune de MONISTROL SUR LOIRE pour la construction considérée. Effectivement, la collectivité avait l'opportunité de former un pourvoi en cassation de cette décision. Il y a lieu de souligner que le projet en cause se situait à proximité d'une zone UB, principalement à vocation de maisons individuelles ainsi que dans le voisinage immédiat du château. Du fait de cette situation et de la présence de voies limitrophes, il se trouvait confronté à des règles de prospect. Il avait néanmoins recueilli un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France. Dans ce contexte et bien que les éléments soulevés par le jugement considéré soient assez subjectifs, il a été décidé de ne pas poursuivre en cassation. Du reste, qui sait combien de temps ce contentieux allait encore durer alors que peut-être, le terrain concerné pourra accueillir un nouveau projet à brève échéance.

Monsieur Robert VALOUR souligne la sagesse de cette décision.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à avoir une pensée pour Georges JANUEL, récemment décédé. Il souhaite rendre hommage à celui-ci qui a beaucoup œuvré, à titre bénévole, pendant de longues années au profit de la commune et plus particulièrement au niveau du CCAS. De son vivant, il avait pour habitude d'assister régulièrement aux réunions du conseil municipal.

La séance est levée à 22 H.20.

Comme à l'ordinaire, la parole est laissée au public.

Un seul tiers intervient au sujet d'un hangar construit à « la Souchonne ». L'affectation donnée à cette structure ne correspond pas à celle portée au permis de construire. Ce hangar est utilisé comme un abri pour animaux (vaches – moutons). Il a rapporté cet état de faits, le 19 janvier dernier en mairie et n'a toujours pas eu de réponse à ce jour. Il demande à connaître quelle disposition les élus comptent prendre vis-à-vis de cette situation délictuelle ?

Monsieur le Maire lui accorde qu'il a présenté cet état de faits à l'élue de permanence, le samedi matin évoqué. Il est vrai que l'arrêté de permis de construire délivré autorise la construction d'un bâtiment à usage de stockage de matériel agricole et de fourrage. La structure réalisée n'est, en conséquence, pas conçue pour servir d'abri à des animaux. Monsieur le Maire précise qu'il ne s'est pas, lui-même, rendu sur place. Néanmoins, le nécessaire sera fait pour que le bâtiment considéré recouvre l'affectation pour laquelle il a été autorisé à savoir le stockage de matériel agricole et de fourrage.

Le tiers souligne que le pétitionnaire a également mis en place une fosse septique pour l'évacuation des déchets inhérents.

Monsieur le Maire relate que des constatations doivent être conduites sur les lieux afin de déterminer si l'usage fait du bâtiment est conforme ou non à celui autorisé par le permis de construire.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Paul LYONNET', written over a light-colored background.

Jean-Paul LYONNET